



**GROUPEMENT
DEPARTEMENTAL DES SERVICES
PUBLICS ET DE SANTÉ DE LOIRE-
ATLANTIQUE**

Le Mardi 10 AOUT 2021
A SAINT-NAZAIRE

Objet: préavis de grève reconductible à partir du 16 AOUT 2021

A l'attention de Mr le Préfet

Mr le Directeur de l'ARS

Mr le Président du Conseil Départemental

Messieurs,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les Services Publics, nous vous informons de la décision prise par le Groupement Départemental des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière de déposer un préavis de grève reconductible qui débutera le **Lundi 16 AOUT à 00h01** afin de permettre aux personnels et agents de la Fonction Publique Hospitalière et de la Fonction Publique Territoriale relevant de notre Groupement Départemental de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, mais aussi de couvrir leurs absences durant cette période.

Pour rappel, ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisations de nos syndicats sur l'ensemble du département avec pour revendications:

- L'arrêt de **l'obligation vaccinale** pour les personnels des établissements sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux.
- Le retrait de la loi dite « PASS SANITAIRE » permettant aux directions d'établissements la suspension de fonction et de salaire pour les agents sans « Pass Sanitaire » ainsi que la limitation de l'accès au soin pour les patients.
- L'octroi immédiat des 183€ pour les sociaux et médico-sociaux prévus dans le cadre du SEGUR de la SANTÉ
- L'abandon immédiat des 1607 heures dans la territoriale

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Les Secrétaires du Groupement Départemental Services Publics et de Santé de LOIRE-
ATLANTIQUE

Y.LE FOL
Secrétaire Branche SANTE

F.BOURON
Secrétaire branche Services PUBLICS